Motions votées par l'Assemblée Générale (03/02/09) **des personnels de l'Université de Rennes 1**

L'assemblée générale des personnels, appelée à l'initiative des syndicats SNTRS-CGT, FERC SUP CGT, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNPREES-FO, STE-CNT, SOLIDAIRES (SUD Recherche-EPST, SUD Etudiant, SUD Education), SGEN-CFDT, a voté deux motions suite à la réunion de la Coordination Nationale des Universités du 2 février 2009 (276 délégués de 54 universités représentées).

Dans le cadre des décisions prises par la Coordination Nationale des Universités, l'Assemblée Générale des personnels de l'Université Rennes 1 :

se prononce pour une grève immédiate reconductible d'une semaine, du 3 février jusqu'à l'assemblée générale du LUNDI 9 FEVRIER (Amphi D 9h)

appelle à une MANIFESTATION le JEUDI 5 FEVRIER
Place de la Gare (11 h)

Motion n°1

L'Assemblée Générale des personnels de l'Université Rennes 1 réunie le 3 février 2009 condamne la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement et de la recherche, la précarisation des personnels de toutes catégories notamment au travers de l'individualisation des carrières, de la mise en place du nouveau contrat doctoral et des suppressions d'emplois.

Elle exige le rétablissement des postes supprimés, un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans les universités et les grands organismes de recherche. Elle soutient les mobilisations en cours.

Elle constate que les Ministères n'ont, à ce jour, pas retiré :

- le projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs
- la réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés.

En conséquence, l'Assemblée Générale des personnels de l'Université Rennes 1 se prononce pour une grève immédiate reconductible d'une semaine, du 3 février jusqu'à l'assemblée générale du LUNDI 9 FEVRIER.

POUR : 90, Abstention 12, Contre 0, NPPV 35.

Motion n°2

Depuis près de deux ans, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a décidé et fait voter à la hussarde une série de « réformes » sans aucune négociation :

- la loi LRU ;
- la transformation radicale des organismes de recherche en agences de moyens ;
- le pilotage, par le pouvoir politique, de la Recherche et de l'Université ;
- la remise en cause des statuts nationaux ;
- le démantèlement des concours nationaux de recrutement des enseignants des premier et second degrés, et le projet de « mastérisation » de la formation des enseignants ;
- le projet de contrat doctoral.

Parallèlement, le Ministère a supprimé 1090 postes et développé la précarité des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels administratifs, techniques et de bibliothèque.

Pour mettre fin à cet autoritarisme, l'AG des personnels de l'Université de Rennes 1 réunie le 3 février 2009 exige :

- le retrait du projet de décret sur les statuts des enseignants-chercheurs, et la restauration des cadres nationaux des diplômes et des statuts ;
- le retrait de la « réforme » de la formation et du recrutement des enseignants des premier et second degrés ;
- l'arrêt du démantèlement des organismes de recherche et de la fonction publique en général ;
- le retrait du contrat doctoral ;
- la restitution des postes supprimés et la résorption de la précarité chez les enseignants, les chercheurs, les BIATOSS et ITA par un plan pluriannuel de création de postes ;
- la titularisation des personnels contractuels.

La L'AG UR1 constate que toutes ces contre-réformes résultent de la loi LRU. En conséquence, elle demande en urgence que la communauté universitaire et le monde de la recherche soient consultés sur une nouvelle loi garantissant démocratie, collégialité, indépendance et liberté, car l'Université n'est pas une entreprise et le Savoir n'est pas une marchandise.

POUR : 98, Abstention 5, Contre 0, NPPV 35.

Merci d'adresser à l'intersyndicale toutes les motions votées au sein des UFR, des laboratoires, des services et des instances universitaires.

La coordination nationale a également décidé d'appeler à une manifestation nationale à Paris en direction du ministère, le mardi 10 février.